

Cote du document: EB 2015/116/R.13
Point de l'ordre du jour: 8
Date: 4 novembre 2015
Distribution: Publique
Original: Anglais

F



Investir dans les populations rurales

Ressources disponibles pour engagement

Note pour les représentants au Conseil d'administration

Responsables:

Questions techniques:

Michel Mordasini
Vice-Président, Chef par intérim du
Département des opérations financières
téléphone: +39 06 5459 2518
courriel: m.mordasini@ifad.org

Natalia Toschi
Chef d'équipe
Unité de planification et d'analyse financières
téléphone: +39 06 5459 2653
courriel: n.toschi@ifad.org

Michael Travisano
Agent de la modélisation des ressources
téléphone: +39 06 5459 2543
courriel: m.travisano@ifad.org

Transmission des documents:

Alessandra Zusi Bergés
Responsable du
Bureau des organes directeurs
téléphone: +39 06 5459 2092
courriel: gb_office@ifad.org

Conseil d'administration — Cent seizième session
Rome, 16-17 décembre 2015

Pour: Approbation

Recommandation pour approbation

Le Conseil d'administration est invité à approuver ce qui suit:

Sur la base de la situation des ressources au 28 septembre 2015, qui permet d'envisager un flux de trésorerie durable à long terme pour le FIDA (voir le graphique et le tableau 2), le Conseil d'administration, en vertu des dispositions prévues à la section 2 b) de l'article 7 de l'Accord portant création du FIDA, prend note de la trésorerie nette actuelle et future (estimée) du Fonds, calculée en mettant en rapport les sorties de fonds (résultant des obligations financières) et les rentrées actuelles et futures prévues. Sur cette base, le Conseil d'administration autorise le Président à conclure des accords pour les prêts et dons qui seront approuvés par le Conseil d'administration en 2016 à hauteur de 896 millions d'USD.

Ressources disponibles pour engagement

I. Introduction

1. Comme il est demandé dans le Rapport de la Consultation sur la neuvième reconstitution des ressources du FIDA, les ressources disponibles pour engagement pour le programme de prêts et dons du Fonds doivent être définies suivant le principe du flux de trésorerie durable. Les procédures et définitions connexes sont indiquées dans le document EB 2013/108/R.20. Le présent document a pour objet une demande de recours au pouvoir d'engagement, fondée sur le principe du flux de trésorerie durable pour l'année 2016.

II. Ressources disponibles pour engagement sur la base du principe du flux de trésorerie durable

2. La résolution 166/XXXV du Conseil des gouverneurs sur la neuvième reconstitution des ressources du FIDA (FIDA9) stipule que, "à compter du 1^{er} janvier 2013, lorsque le Conseil d'administration autorise l'engagement anticipé de fonds provenant des opérations en vertu des pouvoirs qui lui sont conférés par l'article 7.2 b) de l'Accord, la capacité d'engagement du Fonds sera évaluée et déterminée, conformément à la méthode du flux de trésorerie durable, par une mise en rapport des obligations financières (sorties de fonds) découlant des engagements avec les ressources actuelles et les rentrées de fonds prévues".
3. Un volume donné du programme de prêts et dons satisfait au principe du flux de trésorerie durable si, au cours des 40 prochaines années, au vu des prévisions relatives à toutes les entrées et sorties de fonds découlant des programmes de prêts et dons actuels et futurs, et des obligations correspondantes, la liquidité du FIDA (c'est-à-dire le solde de sa trésorerie et de ses placements) ne tombe jamais au-dessous de l'exigence de liquidité minimale prévue aux termes de sa Politique en matière de liquidités¹.
4. À l'issue de la Consultation sur FIDA9, le niveau cible de la reconstitution a été fixé à 1,5 milliard d'USD, et le montant du programme de prêts et dons à 3,0 milliards d'USD². Ce programme de prêts et dons comprend les dons à financer par les contributions complémentaires au titre du Programme d'adaptation de l'agriculture paysanne (ASAP).
5. À l'issue de la Consultation sur FIDA10, le niveau cible de la reconstitution a été fixé à 1,353 milliard d'USD, et le montant du programme de prêts et dons à 3,0 milliards d'USD.

¹ EB 2006/89/R.40.

² Au 28 septembre 2015, le montant des annonces de contribution au Programme d'adaptation de l'agriculture paysanne (ASAP) était de 360,6 millions d'USD.

6. Dans le calcul des ressources disponibles pour engagement, le volume du programme de prêts et dons satisfaisant au principe du flux de trésorerie durable est établi en prenant en compte, outre les remboursements de prêts et le produit des placements, les contributions de base de FIDA9 et les ressources du FIDA provenant de l'emprunt contracté auprès de KfW, tel qu'approuvé par le Conseil d'administration à sa cent douzième session (EB 2014/112/R.14)³.
7. Les projections financières, établies en tablant sur les chiffres effectifs mis à jour pour l'exercice 2014 tirés des états financiers du FIDA, en excluant les contributions complémentaires à l'ASAP et le programme de dons qui s'y rapporte, donnent un programme de prêts et dons pour FIDA9 satisfaisant au principe du flux de trésorerie durable de 2,478 milliards d'USD, compte tenu de contributions de base à FIDA9 d'un montant de 1,071 milliard d'USD (au 28 septembre 2015).
8. Le tableau 1 fait apparaître un montant total du programme de prêts et dons 2015⁴ estimé à 1 292 millions d'USD, hors programme de dons au titre de l'ASAP. Sur la base de ce montant, le FIDA compte disposer de ressources permettant de financer le programme de prêts et dons pour 2016 en satisfaisant au principe du flux de trésorerie durable à hauteur de 896 millions d'USD.

Tableau 1

Programme de prêts et dons 2015 et ressources disponibles pour engagement 2016

	<i>Total programme prêts et dons 2015 (estimation, hors ASAP)</i>	<i>Total programme prêts et dons 2016 (ressources disponibles pour engagement)</i>
Total	1 292 millions d'USD	896 millions d'USD

9. Le principe du flux de trésorerie durable permet de garantir que le montant net des liquidités (entrées de fonds moins sorties de fonds) à horizon de 40 ans sera supérieur à l'exigence de liquidité minimale. Comme il est prévu dans la Politique du FIDA en matière de liquidités, et afin de garantir un flux de trésorerie durable, le FIDA doit conserver à tout moment des liquidités équivalant à 60% au moins du montant annuel brut des sorties de fonds ainsi que de tous besoins supplémentaires éventuels résultant de crises de liquidité.
10. Le graphique 1 et le tableau 2 ci-après indiquent l'impact du volume proposé du programme de prêts et dons sur les flux de trésorerie et la liquidité du FIDA jusqu'à FIDA15 (2033), et permettent de comparer le niveau de liquidité qui en résulte avec l'exigence de liquidité minimale. Une diminution des liquidités du FIDA est perceptible au cours des dix prochaines années, du fait qu'un montant maximal de liquidités (compatible avec le respect du seuil de liquidité requis) est alloué au programme de prêts et dons. Ensuite, le niveau de liquidité remonte, car les entrées de fonds dépasseront le montant des décaissements. Comme on peut le voir, selon les projections, la liquidité du FIDA reste constamment supérieure à l'exigence de liquidité minimale fixée à 60% du montant annuel des décaissements bruts prévus. Ces perspectives montrent que la résilience financière à long terme du Fonds est assurée et que le FIDA est en mesure de financer le programme de prêts et dons (niveau actuel et niveau prévisionnel futur).

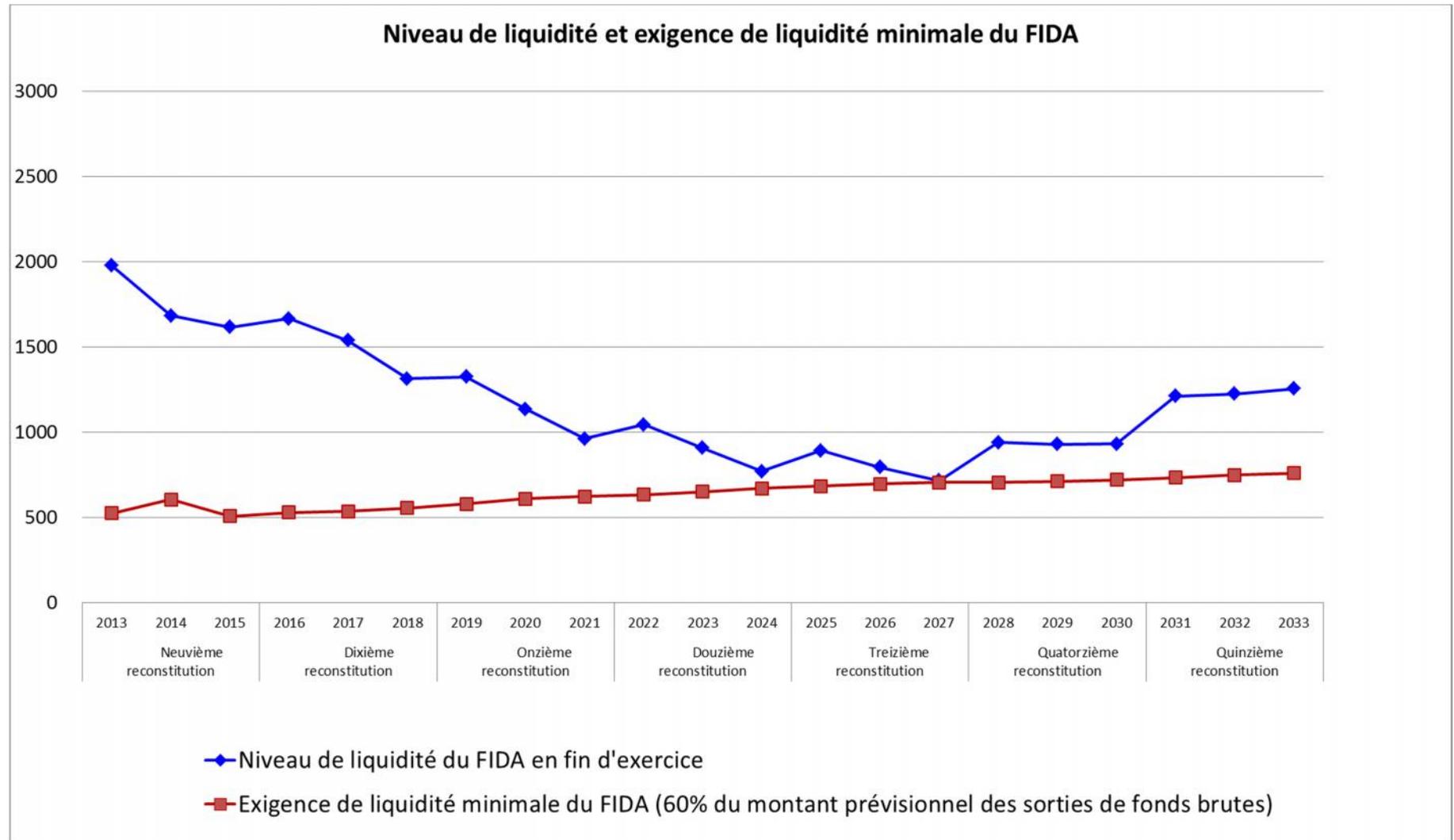
³ Comprend l'accord de prêt individuel n°1 par la Banque de développement KfW, pour un montant de 100 millions d'EUR, et l'accord de prêt individuel n°2 pour un montant de 200 millions d'EUR.

⁴ Le programme de prêts et dons 2015 comprend le montant effectif des financements approuvés durant la période allant du 1^{er} janvier au 16 septembre 2015 et estimation affinée des montants qui seront approuvés par le Conseil d'administration à sa cent seizième session, en décembre 2015.

Graphique*

Flux de trésorerie et liquidité du FIDA

(en millions de dollars des États-Unis)



* Les chiffres ci-dessus sont fondés sur les principales hypothèses suivantes: un profil de décaissement des prêts de 14 ans; un taux moyen de diminution de prêts de 12%; une progression des dépenses administratives de 2,19% durant FIDA10, puis correspondant au taux de l'inflation; un taux de rendement du portefeuille de placements de 0,8% pour 2015, 1,0% pour 2016, 1,2% pour 2017, 1,5% pour 2018, 2,0% pour 2019 et 2,5% à partir de 2020; un profil d'encaissement des contributions des Membres à la reconstitution fondé sur la tendance constatée pour FIDA8; et un taux d'inflation de 1,89% par an. On présume que les contributions de base à FIDA10 atteindront 1,285 milliard d'USD, soit 95% de l'objectif fixé pour FIDA10. On présume que les volumes des reconstitutions ultérieures n'évolueront pas, en termes réels.

Tableau 2
Liquidité globale – solde et flux de trésorerie durable au 28 septembre 2015
(en millions de dollars des États-Unis)

	FIDA9			FIDA10			FIDA11	FIDA12	FIDA13	FIDA14	FIDA15
	Montant effectif 2013	Montant effectif 2014	2015	2016	2017	2018					
Programme de prêts et dons ^a	821	717	1 292 ^a	896	913	930	2 896	3 063	3 240	3 428	3 626
Liquidités en début de reconstitution	2 270	1 978	1 685	1 617	1 667	1 539	1 314	962	771	716	931
Entrées^b											
Remboursements de prêts	263	277	307	319	342	357	1 232	1 480	1 704	1 910	2 016
Recettes de contributions ^c	346	390	275	477	346	326	1 368	1 526	1 659	1 803	1 955
Emprunts ^d	0	0	182	121	61	0	0	0	0	0	0
Produit des placements	(24)	49	13	15	16	17	67	60	56	66	87
Sorties de fonds											
Décaissements	(670)	(699)	(657)	(687)	(719)	(751)	(2 431)	(2 597)	(2 769)	(2 829)	(2 969)
Remboursements d'emprunts (service de la dette)	0	0	(2)	(1)	(2)	(2)	(47)	(80)	(78)	(76)	(73)
Impact PPTE	(20)	(17)	(21)	(25)	0	0	0	(9)	(23)	(21)	(16)
Dépenses administratives et autres postes budgétaires	(160)	(190)	(159)	(161)	(167)	(168)	(526)	(557)	(589)	(623)	(659)
Immobilisations	(7)	(2)	(6)	(7)	(6)	(4)	(14)	(14)	(15)	(16)	(17)
Variations internes des fonds et variations de change	(20)	100	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Liquidités en fin de reconstitution	1 978	1 685	1 617	1 667	1 539	1 314	962	771	716	931	1 255
Liquidités en pourcentage des décaissements ^d	226 %	167 %	192 %	189 %	172 %	142 %	93 %	69 %	61 %	77 %	98 %

^a Le programme de prêts et dons ne comprend pas les dons au titre de l'ASAP. Pour 2015, le montant du programme de prêts et dons est calculé à partir des chiffres effectifs au 28 septembre et d'une estimation du montant des financements en préparation pour le reste de l'année 2015. Pour 2015, le montant est établi à partir des ressources disponibles pour engagement telles que prévues dans le présent document; il ne s'agit pas d'une prévision du volume effectif du programme de prêts et dons.

^b Pour FIDA9 et FIDA10, les montants correspondant aux entrées et aux sorties de fonds sont annuels. Pour toutes les autres reconstitutions, les montants correspondent au total des trois années couvrant la période de reconstitution.

^c Les contributions incluent les encaissements/tirages ainsi que les contributions en espèces (y compris les contributions supplémentaires), à l'exclusion de celles qui se rapportent à l'ASAP.

^d Les emprunts correspondent aux versements en espèces (en USD) au titre des Accords de prêt individuels 1 et 2 de la KfW. La consolidation avec les flux de trésorerie ordinaires du FIDA est effectuée sur la base du modèle de base pour le taux de change de 0,82641 EUR pour 1,0 USD. Le présent document ne prend pas en compte les montants empruntés mais non encore officialisés au 28 septembre 2015.

^e L'exigence de liquidité minimale correspond au niveau minimal des liquidités en fin d'exercice, soit au moins 60% des sorties de fonds annuelles brutes (décaissements de prêts et dons, remboursements d'emprunts [service de la dette], impact de l'Initiative pour la réduction de la dette des pays pauvres très endettés [Initiative PPTE], dépenses administratives et autres postes budgétaires). Un pourcentage supérieur à 60% indique un flux de trésorerie durable pour la période. Pour toutes les reconstitutions postérieures à FIDA9, le pourcentage indiqué dans ce tableau correspond au minimum enregistré au cours du cycle triennal de la reconstitution en question.

III. Recommandation

11. Sur la base de la situation des ressources au 28 septembre 2015, qui permet d'envisager un flux de trésorerie durable à long terme pour le FIDA (voir le graphique et le tableau 2), le Conseil d'administration, en vertu des dispositions prévues à la section 2 b) de l'article 7 de l'Accord portant création du FIDA, prend note de la trésorerie nette actuelle et future (estimée) du Fonds, calculée en mettant en rapport les sorties de fonds (résultant des obligations financières) et les rentrées actuelles et futures prévues. Sur cette base, le Conseil d'administration autorise le Président à conclure des accords pour les prêts et dons qui seront approuvés par le Conseil d'administration en 2016 à hauteur de 896 millions d'USD.

Le tableau ci-après présente en détail les crises de liquidité et les hypothèses correspondantes utilisées pour le calcul de l'exigence de liquidité minimale.

Tableau 1
Crises de liquidité et hypothèses correspondantes

<i>Type de crise de liquidité</i>	<i>Hypothèse</i>
Accélération des décaissements	Le modèle financier de base table sur un profil de décaissement de 14 ans en moyenne. Le scénario de crise repose sur l'hypothèse d'un profil de neuf ans.
Augmentation des arriérés de paiement sur les prêts	La crise correspond à un taux de 3% par an d'arriérés de paiement à partir de 2015, contre un scénario de base de 0,2% par an.
Variation du rendement des placements	Le modèle financier de base prévoit un rendement des placements de 0,8% en 2015, 1% en 2016, 1,2% en 2017, 1,5% en 2018, 2,0% en 2019 et 2,5% à partir de 2020. La crise modélisée repose sur l'hypothèse d'un rendement de -1% en 2015, 0% en 2016, 0,5% en 2017 et 1,0% à partir de 2018.

Tableau 2
Résumé des principaux facteurs de risque et de leur impact sur les liquidités du FIDA (2016-2018)
(en millions d'USD)

	<i>Montant</i>
a) Décaissements moyens bruts annuels (sorties de fonds) en 2016-2018, scénario de base	900
b) Besoins supplémentaires éventuels résultant de chocs de liquidité:	234
Accélération des décaissements	192
Augmentation des arriérés de paiement sur les prêts	21
Baisse du produit des placements	21
c) Total a) + b)	1 134
d) Exigence de liquidité minimale (60% du total)	680